



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 31/03/21

Reçu en Préfecture le : 02/04/21

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 30 mars 2021
D - 2021/79

Aujourd'hui 30 mars 2021, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 15h17 à 15h26 et de 18h44 à 18h58

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G. BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h30

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE

Préfiguration d'un Budget Climat.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux souhaite engager sa transition écologique et sociale.

Les réponses aux urgences écologique et climatique doivent désormais irriguer toutes les actions municipales.

Des Etats, des collectivités et plusieurs institutions ont commencé à expérimenter un budget au prisme du climat.

Analyser un budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats budgétaires avec des éléments permettant d'appréhender rapidement les enjeux. Au moment des arbitrages budgétaires sur les politiques publiques, il sera possible de questionner certaines dépenses et de les réorienter le plus possible vers des politiques vertueuses sur le plan de la transition climatique.

C'est pourquoi lors des prochains budgets, la Ville développera un budget climat, qui non seulement permettra de valoriser l'impact écologique et climatique de ses actions, mais aussi de prendre en compte d'autres indicateurs transverses (émissions de CO₂, préservation de la biodiversité, critères sociaux et d'égalité entre les femmes et les hommes) et pas uniquement l'aspect financier.

Actuellement un groupe de travail (ville de Bordeaux et Métropole) se réunit afin d'examiner le CA 2019 au regard de la méthode budget climat I4CE. L'Institut de l'économie pour le climat est une association experte de l'économie et de la finance dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques.

Il s'agit de faciliter l'appropriation pour les services de cette méthode et de limiter significativement la part des lignes budgétaires classée en « indéfini » ou « neutre » par une analyse fine.

Ce travail transversal avec les services a pour finalité de **proposer un premier budget climat pour le budget primitif 2022, composé d'une double approche : celle d'un budget vert** en référence au système de coloration qu'il utilise, et afin de bien le distinguer d'autres types de budget en cours d'étude, qui vise à orienter les arbitrages financiers et **celle d'une comptabilité carbone** qui aura pour objectif de quantifier et de piloter directement l'impact carbone induit par la collectivité.

L'unité du budget vert est l'euro, celle de la comptabilité carbone est le CO₂.

Pour autant, cette méthode devra être étendue à d'autres critères que l'impact carbone pour couvrir plus largement les enjeux environnementaux et sociaux de cette démarche.

Les principes du Budget vert, dit coloré

Le Budget vert, dit coloré a pour objectif de rendre visibles les dépenses ayant un impact environnemental, positif (vert), négatif (brun), neutre (jaune) ou indéfini (gris) au sein du budget de la ville de Bordeaux.

Son périmètre doit intégrer les différents budgets de la collectivité (budget primitif, compte administratif... etc.), mais aussi des budgets annexes ainsi que de ceux des satellites de la collectivité comme pour les sociétés d'économie mixte ou les délégations de service public.

Afin de mettre en exergue l'impact des actions de la collectivité en termes de climat ou plus largement d'environnement, une couleur est appliquée pour chaque ligne budgétaire selon des critères définis et validés au sein de l'administration avec les élus. Cet outil a déjà été expérimenté par l'Etat et six collectivités territoriales (la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville et la Métropole Européenne de Lille, la ville de Paris et le Grand Lyon).

La coloration du budget donne une tendance sur l'impact environnemental des actions inscrites au budget et permet d'intégrer les préoccupations environnementales dans les orientations financières. Cette démarche peut se rapprocher de la dynamique des 17 Objectifs de Développement Durable défendus par l'ONU.

Ses objectifs sont multiples :

- Mise en évidence de l'impact environnemental des dépenses et aide aux décisions d'arbitrage.
- Transversalité de l'appropriation des enjeux climatiques.
- Transparence de l'action publique et mise en cohérence financière des engagements en faveur du climat.

Premières expérimentations

Afin de tester la méthode I4CE, la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole ont expérimenté deux essais de coloration, l'un sur le compte administratif 2019 du budget annexe Déchets de Bordeaux Métropole, l'autre sur le compte administratif 2019 du budget de la culture de la Ville de Bordeaux.

L'évaluation réalisée sur ces deux budgets fait apparaître les résultats suivants :

- Pour le budget annexe déchets
37% de dépenses sont favorables ou très favorables au climat en lien avec une forte politique de tri et d'incinération valorisée énergétiquement contre 6% de dépenses défavorables dues à la part restante d'enfouissement et à l'usage de véhicules thermiques,
50% de dépenses restent indéfinies notamment du fait de la masse salariale.
- Pour le budget de la culture
87% de dépenses sont neutres pour le climat - en effet, la méthode pose comme axiome de départ la neutralité des activités culturelles. Ainsi toutes les dépenses de l'action culturelle, les dotations et subventions, notamment à l'opéra ou aux associations sont classées comme neutres par la méthode tant qu'une analyse précise des dépenses de ces tiers n'est pas réalisée.
Près de 5% des dépenses sont favorables du fait des activités du jardin botanique pour la préservation de l'environnement et de rénovations thermiques menées sur les bâtiments culturels. Aucune dépense défavorable n'a été identifiée.
9% de dépenses restent indéfinies par manque d'information notamment sur les postes d'alimentation et de communication.

La méthode proposée par I4CE consiste en un « pas-à-pas » très encadré fondé sur l'expertise d'I4CE et les échanges entre les collectivités pilotes. Basée sur des tables de correspondance attachées à la nomenclature comptable, elle **laisse très peu de place à l'interprétation, ce qui permet ainsi une automatisation partielle** sur laquelle travaille la direction du contrôle de gestion. Une fois la méthode et les critères consolidés (6 à 12 mois), la coloration du budget peut se mettre en œuvre chaque année de manière cohérente et reproductible.

Dans un premier temps, la stricte application de la méthode pose deux questions majeures :

- **L'adaptation de la méthode à l'ambition sur l'urgence climatique** de la ville de Bordeaux et de la Métropole nécessitera sans doute des évolutions (par exemple la méthode note favorablement la valorisation des déchets sans prendre en compte l'enjeu de leur réduction...).
- **La volonté de colorer le maximum de lignes budgétaires** (c'est-à-dire réduire la part des lignes budgétaires classées en « indéfini » ou « neutre ») en allant au-delà du fléchage automatique préconisé par la méthode I4CE afin que cet outil budgétaire soit le plus utile possible sur l'ensemble des politiques publiques, y compris celles relevant des compétences de la ville moins directement liées à la transition écologique.

Dans un second temps la méthode pourra s'enrichir de critères complémentaires environnementaux, sociaux et sensibles au genre, significatifs au regard de la réalité des compétences de la collectivité.

Ces travaux sont menés en transversalité d'une part entre les directions en charge des finances, de l'environnement et du contrôle de gestion, d'autre part avec les directions métiers qui ont la connaissance précise des activités et des pratiques.

Cette démarche permet une appropriation progressive par les directions métiers afin de rendre opérationnelle la préparation du budget primitif 2022.

Déploiement opérationnel et ajustement

Le calendrier proposé serait le suivant :

- Présentation de l'expérimentation réalisée et la méthode lors du vote du budget primitif du conseil municipal de mars 2021.
- Premier Budget vert réalisé pour le Budget primitif 2022.
- Les années suivantes, possibilité d'adjonction de critères complémentaires environnementaux et sociaux significatifs au regard de la réalité des compétences de la collectivité en lien avec les directions métiers.

Le Comité de pilotage a proposé que cette coloration budgétaire puisse être partagée dans le cadre d'une démarche conjointe entre les communes, le département et la région.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 30 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET